

Agyre obtient la certification Qualiopi pour ses activités de formation à l'économie circulaire

Agyre, référent national économie circulaire au sein du CSF IPC (Comité stratégique de filière "industries pour la construction"), propose depuis sa création en 2020 un éventail de services pour accélérer l'économie circulaire dans la construction, dont celui de la formation, qui vient d'obtenir la certification Qualiopi, délivrée par AFNOR Certification*.

La marque Qualiopi de certification qualité des prestataires de formation vise à attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences, à permettre une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers et la possibilité de bénéficier de financements mutualisés et de fonds publics de la formation professionnelle.

Chacune des formations d'Agyre s'articule autour d'un tronc commun : l'économie circulaire dans la construction et a pour objectif central d'accélérer le développement de l'économie circulaire dans la construction. Au travers d'une approche théorique et pratique, notamment via des études de cas, chaque formation est repensée sur-mesure en fonction des enjeux, des contraintes du contexte de l'entreprise et du niveau de connaissances sur le sujet des participants.

De l'analyse à l'évaluation, la démarche de formation d'Agyre s'appuie sur 5 étapes : analyse du besoin, conception et proposition d'un contenu et d'une pédagogie spécifiques ou adaptation d'un programme existant, échanges et validation finale de la proposition, réalisation de la formation puis évaluation, suivi, ajustements ou compléments éventuels.

Pour favoriser la montée en compétences globale de tous les acteurs du BTP, les formations d'Agyre s'adressent aux équipes opérationnelles, afin de leur donner toutes les cartes en mains quant à l'intégration d'une démarche d'économie circulaire dans leurs projets, mais également à l'ensemble des collaborateurs souhaitant s'approprier les tenants et les aboutissants de cette boucle vertueuse.

Parmi les 7 thématiques de formation à l'économie circulaire d'Agyre, citons :

- **Acculturation à l'économie circulaire :** notions clés de l'économie circulaire dans la construction, intégration au montage d'opération et sur des projets de construction, déconstruction ou réhabilitation, zoom sur des pratiques en développement (réemploi, terre crue, recyclage du béton dans le béton, amiante), adaptation des pièces du marché et du DCE pour favoriser l'économie circulaire, gestion des déchets et produits sur le chantier...
- **Diagnostic PEMD (Produits, Équipements, Matériaux et Déchets) :** contexte réglementaire et objectifs de valorisation, cadre de la mission du diagnostic, préparation de la visite, réalisation du diagnostic (virtuelle ou sur chantier), récolement des données, recherche des exutoires et filières de réemploi et recyclage...

- **L'économie circulaire appliquée au terrain** : législation et contexte réglementaire **application de l'économie circulaire sur les chantiers** (réemploi et dépose soignée, approvisionnement en produits ou équipements issus de l'économie circulaire), **gestion des déchets et produits sur le chantier** (gestion du tri à la source, traçabilité...).
- **Comprendre la REP PMCB** : cette formation qui s'adresse à tous les acteurs du bâtiment vise à leur permettre de mieux appréhender le contexte réglementaire du dispositif, en lien avec la gestion des déchets du bâtiment et de comprendre ses enjeux et objectifs, son déploiement opérationnel, sa progressivité (évolution des critères de reprise sans frais..).

L'ensemble des actions de formation d'Agyre utilise **différentes modalités pédagogiques pour s'adapter aux attentes de ses participants, en présentiel, à distance, synchrone, asynchrone**. Chacune des thématiques de formation proposées par Agyre intègre **des méthodes et des techniques pédagogiques** variées au service de la profession pédagogique des apprenants (apports théoriques, ateliers de réflexion, études de cas pratiques, visites virtuelles ou sur site) et **des modalités d'évaluation des acquis**. Pour approfondir ses connaissances, l'apprenant dispose également d'un accès à des ressources pédagogiques sur l'économie circulaire.

* Un des organismes certificateurs accrédités ou autorisés par le Comité français d'accréditation (Cofrac) sur la base du référentiel national qualité organisé autour de 7 critères ; pour chacun d'entre eux, le référentiel précise les indicateurs à mettre en œuvre, en fonction de la catégorie d'action concernée.

À propos d'Agyre

Créé en 2020, Agyre se positionne comme l'outil opérationnel de référence en France pour accélérer l'économie circulaire dans la construction. Au moyen de partenaires et d'une équipe d'experts multi-compétences, Agyre propose une approche inclusive, systémique et transformative s'appuyant sur les 7 piliers de l'économie circulaire et allant du diagnostic PEMD à la réalisation de démonstrateurs exemplaires et novateurs, en passant par la formation, la création de synergies autour du projet ou encore le retour d'expérience dans un objectif d'amélioration continue et de capitalisation de la dynamique engagée. Agyre actionne ainsi tous les leviers de progrès de l'économie circulaire pour engager une profonde mutation du secteur, créatrice de valeurs et d'externalités vertueuses à l'échelle des territoires.

Pour plus d'informations : www.agyre.com - formation@agyre.com.

Service de presse : Patricia Desmerger : 06 07 47 34 77 - patricia.desmerger@orange.fr